

FICHE FAMILLE

Parent 1 : Père Mère

Nom : Prénom :

Adresse

.....

Quartier : Minimes/Verger/Ste Catherine/Antoigné Centre ville
 Châtelleraut autre Hors commune

Profession :

Situation familiale :

Téléphone ☎ : 📞 :

E-mail :

N° Allocataire CAF (obligatoire) :

Parent 2 : Père Mère

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Profession :

Situation familiale :

Téléphone ☎ : 📞 :

Enfant (s)

Nom - Prénom	Sexe	Date de naissance	Ecole fréquentée

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (les enfants) :

Nom - Prénom	Téléphone	Lien de parenté

Personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom - Prénom	Téléphone	Lien de parenté

AUTORISATIONS

Autorise	N'autorise pas	
		Mon ou mes enfant(s) à participer aux sorties extérieures du centre de loisirs.
		Le centre de loisirs à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre des activités et la publication gracieuse de l'image de mon enfant pour les supports de communication de centre socioculturel des Minimes.
		Le centre socioculturel à hospitaliser mon enfant en cas d'urgence à l'hôpital ou la clinique.
		Mon enfant à rentrer seul le soir (avec attestation signée des parents).
		Le centre de loisirs à véhiculer mon enfant lors des sorties.
		Mon enfant à participer à l'activité piscine organisée dans le cadre du centre de loisirs des Minimes.
		Lors des transports école/accueil de loisirs que mon enfant soit pris en charge par un animateur des centres de loisirs de la ville de Châtelleraut.

⇒ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche et déclare avoir pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter.

Signature

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. VACANCES D'ETE 2016 JUILLET 2016

Horaires d'ouverture :

Accueil : 7h30-9h
13h30-14h
17h-18h30

Activités : 9h-12h
14h-17h

Groupe d'âge : 3/6 ans 6/11 ans

	<u>Matin</u>	<u>Cantine</u>	<u>Après-midi</u>	Réserve administration		
				JR	J	1/2J
Mercredi 6 juillet						
Jeudi 7 juillet						
Vendredi 8 juillet		Pique-Nique				
<i>Semaine 1</i>						
Lundi 11 juillet						
Mardi 12 juillet						
Mercredi 13 juillet						
Jeudi 14 juillet	Férié	Férié	Férié			
Vendredi 15 juillet		Pique-Nique				
<i>Semaine 2</i>						
Lundi 18 juillet						
Mardi 19 juillet						
Mercredi 20 juillet						
Jeudi 21 juillet						
Vendredi 22 juillet		Pique-Nique				
<i>Semaine 3</i>						
Lundi 25 juillet						
Mardi 26 juillet						
Mercredi 27 juillet						
Jeudi 28 juillet						
Vendredi 29 juillet		Pique-Nique				
<i>Semaine 4</i>						
TOTAL						

ATTENTION : Devant le nombre croissant de désistements de dernière minute, aucune annulation ne pourra intervenir après le :

- vendredi 17 juin pour le mois de juillet

- vendredi 08 juillet pour le mois d'août

Au-delà de ces dates aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'absence justifiée par un certificat médical remis dans les 48h ou événement grave.

NOM de l'enfant :

Prénom :

NOM des parents :

A

Le

Signature

Horaires d'ouverture :

Accueil : 7h30-9h
13h30-14h
17h-18h30

Activités : 9h-12h
14h-17h

Groupe d'âge : 3/6 ans 6/11 ans

	<u>Matin</u>	<u>Cantine</u>	<u>Après-midi</u>	Réservé administration		
				JR	J	1/2J
Lundi 1 ^{er} août						
Mardi 02 août						
Mercredi 03 août						
Jeudi 04 août						
Vendredi 05 août		Pique-Nique				
<i>Semaine 5</i>						
Lundi 08 août						
Mardi 09 août						
Mercredi 10 août						
Jeudi 11 août						
Vendredi 12 août		Pique-Nique				
<i>Semaine 6</i>						
Lundi 15 août	Férieré	Férieré	Férieré			
Mardi 16 août						
Mercredi 17 août						
Jeudi 18 août						
Vendredi 19 août		Pique-Nique				
<i>Semaine 7</i>						
Lundi 22 août						
Mardi 23 août						
Mercredi 24 août						
Jeudi 25 août						
Vendredi 26 août		Pique-Nique				
<i>Semaine 8</i>						
Lundi 29 août						
Mardi 30 août		Pique-Nique				
Mercredi 31 août						
<i>Semaine 9</i>						
TOTAL						

ATTENTION : Devant le nombre croissant de désistements de dernière minute, aucune annulation ne pourra intervenir après le :

- vendredi 17 juin pour le mois de juillet
- **vendredi 08 juillet pour le mois d'août**

Au-delà de ces dates aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'absence justifiée par un certificat médical remis dans les 48h ou événement grave.

NOM de l'enfant :

Prénom :

NOM des parents :

A

Le

Signature



REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Vacances d'été 2016

L'accueil de loisirs est un service du centre Socio-Culturel des Minimes.

Il est déclaré à la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) et à la PMI (protection maternelle infantile). Il est à ce titre soumis à une législation et à une réglementation spécifique à un accueil collectif de mineurs.

L'action de l'accueil de loisirs s'inscrit dans le projet éducatif du centre Socio-Culturel. Le responsable et l'équipe d'animation sont porteurs des projets d'activités en lien avec le projet pédagogique.

Le programme d'activités présente quelques activités parmi un panel. Certaines activités sont susceptibles de varier selon : le choix des enfants, le nombre d'enfants présents, les conditions climatiques, les opportunités d'animation...

1) Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs fonctionne tous les jours de 7h30 à 18h30.

L'accueil des enfants s'échelonne :

	le matin de 7h30 à 9h
	le midi de 12h à 12h15
	l'après-midi de 13h30 à 14h
	le soir de 17h à 18h30

Lors des sorties à la journée, les horaires peuvent être modifiés.

Les parents sont tenus de se conformer aux horaires par respect pour le personnel et afin de garantir le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

2) Responsabilité

L'arrivée et le départ des enfants se font sous la responsabilité et la présence du tuteur légal ou d'une tierce personne majeure désignée par une autorisation écrite. Il est possible qu'un enfant parte seul dans la mesure où il habite à proximité et qu'il soit âgé de plus de 9 ans, il est alors indispensable de signer une autorisation.

L'accueil reste un temps privilégié d'échanges d'informations entre les animateurs et les familles, d'où la nécessité d'accompagner l'enfant jusqu'au lieu d'accueil. C'est à partir de ce moment que l'enfant est placé sous la responsabilité de la structure d'accueil.

Il est déconseillé d'apporter tout objet personnel, nous ne serons pas responsables en cas de perte ou de vol.

Certaines activités (piscine ...) nécessitent d'avoir l'équipement adéquat. En cas d'oubli, l'accueil de loisirs ne pourra pas y pallier, l'enfant accompagnera le groupe mais ne pourra pas participer à l'activité.

3) Le dossier d'inscription

Les familles doivent remplir au secrétariat du centre des Minimes :

- La fiche famille
- La fiche sanitaire de liaison individuelle
- Les feuilles de réservation des périodes

L'adhésion au centre Socio-Culturel des Minimes est obligatoire pour toute inscription.
Le règlement est exigible à l'inscription.

4) Réservations et règlement

Les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant, le fonctionnement de l'accueil de loisirs en dépend. Le nombre d'animateurs est calculé sur une moyenne, tout dépassement du nombre d'enfants nécessite un ajustement (trouver des animateurs qualifiés à la dernière minute est impossible).

=> Devant le nombre croissant de désistements de dernière minute, aucune annulation ne pourra intervenir après le :

- vendredi 17 juin pour le mois de juillet
- vendredi 08 juillet pour le mois d'août

Au-delà de ces dates aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'absence justifiée par un certificat médical remis dans les 48h ou événement grave.

5) Tarifification

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

	JOURNEE AVEC LE REPAS	JOURNEE SANS REPAS	½ JOURNEE
QF 1 : de 0 € à 249 €	2,00 €	1,00 €	0,50 €
QF 2 : de 250 € à 449 €	3,43 €	1,43 €	1,08 €
QF 3 : de 450 € à 699 €	4,59 €	2,09 €	1,80 €
QF 4 : de 700 € à 999 €	7,91 €	4,51 €	3,84 €
QF 5 : de 1000 € à 1299 €	9,60 €	5,94 €	4,56 €
QF 6 : 1300 € et +	10,59 €	6,93 €	5,16 €

Si participation d'un Comité d'Entreprise aux frais d'activité vous devez joindre l'attestation.

6) Assurance :

Le centre socioculturel souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités auprès de la MAIF, toutefois il est de votre intérêt de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels vos enfants risquent d'être exposés pendant les activités qu'ils pratiqueront.

✂ -----

Je soussigné M. / Mme déclare adhérer au règlement de l'association sociale et culturelle des Minimes et m'engage à le respecter en qualité de membre adhérent.

Fait à Châtelleraut, le

Signature du responsable légal